

Nourris par l'exode rural et les déplacements de populations, des conflits et controverses à propos des terres et immeubles surgissent de manière récurrente en République démocratique du Congo. Ces conflits créent un large sentiment d'insatisfaction dans l'opinion. En outre, ils mobilisent une grande partie des travaux des parquets, cours et tribunaux. Le droit foncier et immobilier en RDC réclame donc plus que jamais notre attention. Cerner et résoudre les litiges et affrontements n'est possible que dans le respect de l'élément principal du système d'acquisition : le certificat d'enregistrement.

Pour Maître Fataki, il importe de centrer l'attention sur le principe d'inattaquabilité de ce certificat tout en relevant les limites à son application telles qu'elles ressortent de la loi et de la jurisprudence. À travers cet ouvrage, l'auteur s'adresse directement aux victimes de spoliation en visant à restaurer la défense de leur droit.

Maître **Défi Augustin FATAKI WA LUHINDI** est détenteur d'une licence en droit et d'un master en droits de l'homme et droit international humanitaire. Il est avocat près la Cour de cassation et le Conseil d'État, Conseil à la Cour Pénale Internationale et consultant auprès de plusieurs organisations internes et internationales.

Couverture : © Image par Arek Socha de Pixabay

www.editions-academia.be

ISBN : 978-2-8061-0557-8

23 €



Défi Augustin FATAKI WA LUHINDI

LES LIMITES DU PRINCIPE D'INATTAQUABILITÉ DU CERTIFICAT
D'ENREGISTREMENT EN DROIT CONGOLAIS

a

Défi Augustin FATAKI WA LUHINDI

LES LIMITES DU PRINCIPE D'INATTAQUABILITÉ DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT EN DROIT CONGOLAIS

Préface de Gaston KALAMBAY LUMPUNGU

Avant-propos de Jean-Pierre KIFWABALA TEKILAZAYA



a
ACADEMIA